AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 26 — 1er Août 1974

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le vol des papillons de deuxième génération, contrôlé par piégeage sexuel (MUNDOLSHEIM -67- HOCHSTATT -68-) a débuté depuis une quinzaine de jours. Les captures sont devenues importantes à partir du 24 Juillet. Comme la période chaude et ensoleillée de ces derniers jours a été favorable à l'activité de ces papillons, de nombreuses pontes ont été déposées sur feuilles et sur fruits.

Il est, par conséquent, recommandé de renouveler le traitement insecticide sur l'ensemble des plantations, dès réception de la présente note.

Sur les variétés hâtives, respecter les délais d'emploi des produits avant la récolte des fruits.

OIDIUM DU POMMIER

Dans les vergers contaminés, poursuivre la lutte contre ce champignon. Intervenir, si nécessaire, en traitement mixte.

Prendre soin d'enlever les pousses oïdiées.

CULTURES MARAICHERES

- POIREAU -

TEIGNE DU POIREAU

Le contrôle des vols de papillons de la Teigne du poireau, effectué :

- en cage d'élevage (MUNDOLSHEIM -67-),
- par piégeage sexuel (WINTZENHEIM -68-) en liaison avec l'I.N.V.U.F.L.E.C. et l'I.N.R.A. (COLMAR -68-),

fait apparaître, depuis le 21 Juillet, une reprise d'activité de ce ravageur.

Cette activité est devenue importante à partir du 24 Juillet et les premières éclosions de chenilles sont imminentes.

Surveiller les cultures et effectuer un traitement insecticide dès l'observation des premières mines.

Utiliser un des produits indiqués dans le Bulletin n° 17 du mois de Mai 1974. Ajouter un mouillant à la bouillie.

- TOMATE -

MILDIOU

Maintenir une protection efficace des plantations de tomates de plein-air.

345

.../...

/ GRANDES CULTURES /

- POMMES DE TERRE -

MILDIOU

La présence de Mildiou étant actuellement observée dans de nombreuses cultures de variétés sensibles, une nouvelle application fongicide s'impose sur toutes les parcelles dont on désire prolonger la végétation (notamment sur les cultures d'altitude - département des VOSGES).

Sur les autres cultures où la tubérisation est suffisamment avancée, il est recommandé de procéder au défanage chimique.

A préciser que le but de cette pratique ne consiste pas seulement à stopper l'évolution du Mildiou, mais aussi à permettre la destruction de la végétation herbacée (adventices y comprises) facilitant ainsi la récolte mécanique des tubercules.

Parmi les produits défanants, on pourra utiliser :

- LE CHLORATE DE SOUDE : a une action lente, surtout sur les tiges. La destruction complète est constatée au bout de 7 à 9 jours après le traitement. Il est plus efficace lorsqu'il est employé sur feuillage humide. Son action est défavorisée par un temps sec avant et après le traitement. La dose à utiliser varie de 25 à 40 kg à l'hectare.

- LE DIQUAT : (spécialité commerciale : Réglone) a une action très rapide. La destruction est complète 4 à 5 jours après le traitement.

La dose d'utilisation est de 0,6 kg à 1 kg de matière active à l'hectare (3 à 5 l de Réglone).

- LE DINOSEBE ou D.N.B.P. : s'emploie en association avec du fuel. Certaines spécialités sont présentées prêtes à l'emploi (Dinofane, Super - Fanox...). La vitesse d'action du dinosèbe est nettement améliorée par temps chaud et sec.

La dose d'utilisation est de 2 à 3 kg de dinosèbe à l'hectare, plus 25 l de fuel (sauf pour les spécialités prêtes à l'emploi).

- LE D.N.O.C. huileux (spécialité commerciale : Trifanex) a une action très rapide comparable à celle du diquat, favorisée par un temps chaud et sec.

Dose d'emploi : 4 à 6,5 kg de matière active à l'hectare (30 à 50 l de Trifanex).

Les produits utilisés (chlorate de soude, D.N.B.P., D.N.O.C. notamment), agissant par contact, il importe que toutes les parties du feuillage et notamment les tiges, soient touchées. Utiliser au minimum 1.000 l d'eau à l'hectare à des pressions de l'ordre de 7 à 10 kg.

Pour avoir un maximum d'efficacité, respecter rigoureusement les conditions d'emploi figurant sur les emballages des produits utilisés.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON.
J. GENNATAS.
C. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.